

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 29 mai 2009

Présents : Alexandra ARDIET, Michèle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT, Jean SIMONDON.

Absents excusés : Daniel BOBILLIER, Florent VALOT, Christophe SIMON.

Secrétaire de séance : Gilles DUMAS.

☞ **Espaces verts et travaux divers : organisation pour la période d'été**

Au regard de l'expérience de l'année passée, le conseil municipal envisage de renforcer l'employé communal chargé de l'entretien des espaces verts pendant la période d'été (juin à septembre) à raison de 16 à 20 heures par semaine. Deux hypothèses sont envisagées, faire appel à un employé saisonnier ou recourir aux services de l'ADMR.

Une décision budgétaire modificative sera prise pour financer ce renforcement.

☞ **PPRT : lancement de l'enquête publique**

Conformément aux annonces légales, l'enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques a débuté le 25 mai et sera close le 26 juin à 18 heures.

Le commissaire enquêteur était présent lors de l'ouverture de cette enquête publique et sera à nouveau présent en mairie le 26 juin de 15 heures à 18 heures pour la clôture.

Le public est invité à faire part de ses remarques et observations. Celles-ci sont à inscrire sur le registre prévu à cet effet, disponible en mairie pendant les horaires d'ouverture. La possibilité est également offerte à tous de venir rencontrer le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 26 juin prochain.

☞ **PLU : validation des amendements à apporter au projet avant approbation**

Le conseil municipal est toujours en attente de la réponse de la préfecture concernant l'avis émis par monsieur le Préfet relatif au classement de la zone de Saint Gengoult en AU2.

Le conseil municipal décide de renoncer au projet d'implantation d'une maison pour personnes âgées sur le site initialement retenu. Cependant, ce projet n'est pas abandonné et pourra faire l'objet d'une réflexion ultérieure sur les autres possibilités d'implantation.

Avant d'être définitivement adopté par le conseil municipal, le projet de PLU amendé à l'issue des conclusions et observations de l'enquête publique sera envoyé à l'AUDAB pour correction puis transmis à monsieur le Préfet.

☞ **Ecole et périscolaire : perspectives sur l'année scolaire 2009-2010**

La commission des écoles sera reçue par l'inspectrice d'académie pour présenter et faire le point sur le rythme scolaire de l'école de Gennes.

Le prochain conseil d'école se déroulera le 16 juin prochain.

Isabelle Minotti est nommée directrice de l'école de Gennes à compter de la prochaine rentrée scolaire.

La commission des écoles envisage d'organiser, avant la fin de l'année scolaire, un pot pour remercier les animateurs bénévoles du site pilote ainsi que les personnes qui donnent de leur temps pour le bon fonctionnement de notre école avec une mention particulière pour madame Besse.

☞ Dénonciation du contrat de maintenance du ré-émetteur La Cinq - M6

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention dénonçant le contrat de maintenance du ré-émetteur La Cinq-M6. Ce contrat de maintenance pris en intercommunalité cessera à la fin de l'année 2009.

☞ Questions diverses

- Remboursement de frais téléphoniques

Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement à Madame Valérie Benoit des frais téléphoniques engendrés par ses fonctions en tant que gestionnaire de la salle polyvalente et responsable de la cantine scolaire.

- Tarifs des photocopies

La commune offre la possibilité aux habitants et aux associations du village de faire effectuer des photocopies (en quantité raisonnable) en mairie. Après étude des coûts de revient, le conseil municipal décide de pratiquer les tarifs suivants :

Format A4 :	0.05 €	et	0.03 € si le papier est fourni par le demandeur
Format A3 :	0.10 €	et	0.07 € si le papier est fourni par le demandeur

- Demande de subvention

Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de subvention émanant de l'association "Vaincre la mucoviscidose" en attribuant la somme de 200 €.

- Fonds de solidarité logement et accession à la propriété

La commune a reçu une demande d'adhésion au fonds de solidarité logement et accession à la propriété. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande d'adhésion, préférant plutôt cibler les aides occasionnelles qu'il pourra mettre en oeuvre par le biais du CCAS.

- Convention avec le centre de gestion du Doubs

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer une convention avec le Centre de gestion du Doubs afin de pouvoir recourir au service de remplacement temporaire des agents territoriaux.

☞ Informations diverses

- Opération brioches de l'ADAPEI

L'opération brioches qui s'est déroulée les 24 et 25 avril 2009 a rapporté la somme de 639.60 € au profit de l'ADAPEI. Merci aux généreux donateurs et aux bénévoles qui ont participé à cette opération.

- Collecte de papier

Les parents d'élèves remercient les personnes qui ont participé à la collecte de journaux et magazines qui a permis de financer une partie de la classe de mer. Cette collecte se terminera le 7 juin 2009.

- Site Internet de Gennes

Le site Internet de la commune de Gennes devrait être mis en ligne dans le courant du mois de juin. Il sera accessible à l'adresse suivante : www.gennes25.fr

- Correspondance de Monsieur Guy Giraud

Monsieur Guy Giraud a adressé un courrier en mairie pour faire part de son déménagement vers Valdahon. Il exprime sa satisfaction d'avoir vécu à Gennes pendant de nombreuses années.

- Opération pain-croissants

L'opération pain-croissants organisée par les parents d'élèves a remporté un vif succès. Cependant, une commande n'a pas pu être honorée par défaut d'adresse. **La personne qui avait commandé et qui n'a pas été livrée est invitée à se faire connaître auprès de Paulina Réquena afin de récupérer l'argent de sa commande.**

- Essaims d'abeilles

Au mois d'avril, commence la période d'essaimage des abeilles. En quête d'un lieu pour s'installer, les essaims explorent la campagne. Leur arrivée peut inquiéter ou gêner, mais ces insectes sont protégés et ne doivent pas être détruits, d'autant que l'essaim en repos n'est généralement qu'en transit et que dans 95 à 100% des cas, il repart rapidement. Il peut cependant passer la nuit. Il n'y a donc pas d'urgence à l'évacuer. L'essaim n'est en général pas agressif. Les abeilles ont fait le plein de nourriture avant de partir et, n'ayant pas de logis, elles n'ont rien à défendre. Il suffit d'attendre qu'elles repartent.

Les pompiers, souvent sollicités, n'interviennent plus pour les essaims d'abeilles.

Au cas où l'essaim ne repartirait pas, des apiculteurs peuvent en revanche récupérer ce dernier pour l'installer dans une ruche où il pourra s'établir à l'année.

Le syndicat Apicole du Doubs a constitué une liste de ses adhérents pouvant intervenir ; cette dernière est disponible en mairie. Au cas où un essaim d'abeilles venait à s'installer durablement chez vous, n'hésitez donc pas à contacter le secrétariat, il vous fournira les coordonnées des personnes susceptibles de le récupérer.

☞ Rappels

- Elections européennes

Les élections des députés du parlement européen se dérouleront le 7 juin prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

- Circulation sur la voie douce Gennes-Saône

Une recrudescence de la circulation de véhicules automobiles empruntant la voie douce a été remarquée. Il est rappelé que cette voie de circulation est réservée aux personnes utilisant un mode de déplacement doux (piéton, cycliste, roller, cavalier, ...) et aux véhicules agricoles et que **la circulation des véhicules automobiles est strictement interdite au delà de l'étang du creux aux poissons.**

- Circulation des motos de cross

Il est rappelé que la circulation des motos de cross est **tolérée à allure réduite** dans le village pour se rendre en forêt. Les propriétaires de ces véhicules à deux roues (dans la majorité des cas non immatriculés) sont seuls responsables en cas d'accident survenu sur la voie publique.

- Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 14h30 à 17h30
- le jeudi de 09h00 à 12h00
- le vendredi de 15h00 à 18h00

- Travaux de jardinage ou de bricolage bruyants

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'appareils à moteur (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ...) ne peuvent être effectués que dans les créneaux suivants

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

- Civisme

Depuis quelque temps et à plusieurs reprises il a été constaté des actes d'incivisme : feux à proximité de la chaufferie à bois, dégradation du domaine public, pénétration dans la cour de l'école, utilisation de la voie publique à des fins privées, dont certains ont conduit à des dépôts de plaintes auprès de la gendarmerie. Il est rappelé que :

- les feux sont **strictement** interdits en particulier à proximité de la chaufferie à bois,
- qu'un arrêté municipal **interdit l'accès** à la cour de l'école entre 19h00 et 08h00
- que l'utilisation de la voie publique, qui comme son nom l'indique est publique, est interdite à des fins personnelles (dépôt de bois et/ou de matériel, sciage, ...).

Il est particulièrement regrettable de constater qu'un certain nombre de ces actes sont commis à des heures plus que tardives par des enfants en bas âge, ce qui ne semble pas le moins du monde inquiéter leurs parents.

☞ Mises au point

Gilles Dumas tient à préciser que contrairement à ce qui est paru dans l'article de l'Est Républicain en date du 16 mai relatif aux jardins communaux, il n'est en aucun cas ni l'initiateur ni le responsable de ce projet et qu'il n'a jamais fait part de l'intention de la commune d'installer une cabane pour les outils.

D'autre part, il rappelle aux personnes qui pensent que le Comité des fêtes était l'organisateur du pot de départ en retraite de Simone Bak que le Comité des fêtes est une commission communale et que c'est à ce titre que Madame le maire l'a chargé de préparer ce pot de départ. Pot pour lequel les membres du comité des fêtes ont effectivement donné un après-midi complet de leur temps pour "tartiner" les toasts, assurer le service tout au long de la soirée et fait le ménage de la salle après le départ des invités et tout ceci **BENEVOLEMENT**, n'en déplaise aux censeurs !

☞ Erratum

Une omission s'est glissée dans le compte-rendu du conseil municipal du mois d'avril : Florent Vallot qui n'est mentionné ni dans les membres présents ni dans les membres absent était bien parmi nous le soir du 24 avril 2009.

☞ Etat civil

Nous avons été heureux d'apprendre la naissance à Besançon, le 4 mai 2009, du petit Noé Bulle dont les parents Corinne et Martial Bulle sont domiciliés 3 rue des Landes. Bienvenue à Noé et félicitations à ses parents.

☞ Annonces particulières

A vendre, résidence du Square, appartement refait à neuf. 67 m² loi Carrez, 85 m² habitables ; 3 chambres, cuisines intégrée neuve, sdb avec baignoire, placards coulissants, terrasse avec belle vue, cave, 1 place de parking en sous-sol plus 1 place extérieure. Prix : 160 000 €. Tph : 06 78 97 73 27.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 26 juin 2009 à 20h30